



CEVA

Place aux travaux

Élections fédérales

Olivier Cerutti, porte-voix du bâtiment

Votations cantonales du 27 novembre 2011

Non à un salaire minimum genevois

Editorial



LUC PERRET
Président FMB

Le 23 octobre, nous élirons les Parlementaires fédéraux qui représenteront Genève à Berne pendant 4 ans. Or, c'est à l'échelon national que les grands dossiers se traitent prioritairement. Quelques exemples:

- Le financement des grands projets, tels que le CEVA, la Traversée du Lac, les trams, les 3èmes voies autoroutières et ferroviaires... qui connaît une féroce concurrence entre cantons pour se montrer le plus convaincant et recevoir en priorité cette manne;
- L'aménagement de notre pays dont dépend son développement. La réalité genevoise se distingue ici d'autres régions de notre pays et quelques réflexions fédérales récentes démontrent que ces particularités peinent à être prises en considération;
- La politique des marchés publics et de la concurrence. Or, à trop vouloir faire baisser les prix sans aucune autre considération, c'est le tissu économique local et ses PME qui est en péril, avec un risque majeur pour la paix du travail. Nos autorités ne l'ont pas encore

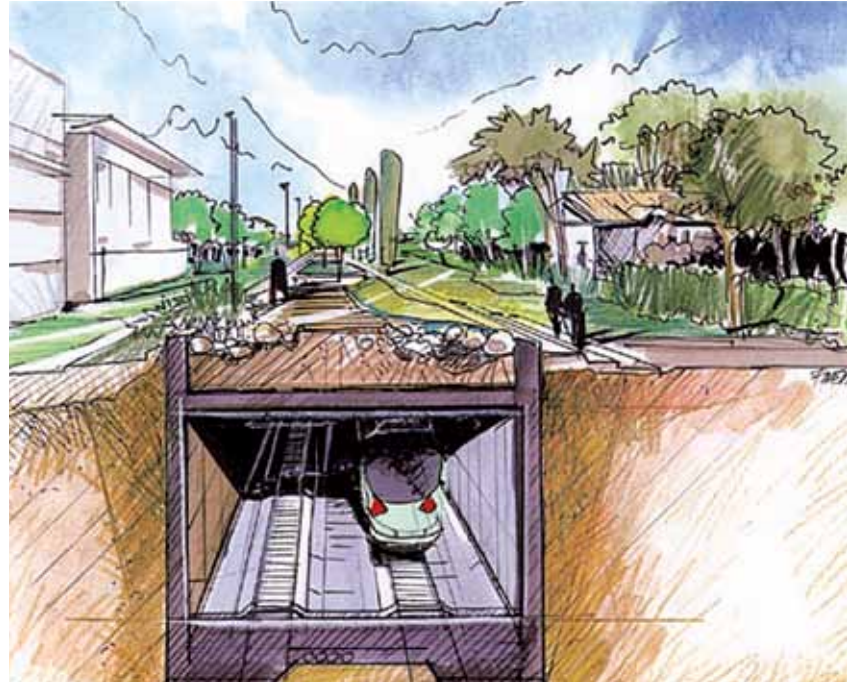
pleinement saisi. Pas plus d'ailleurs les syndicats qui exigent un salaire minimum par une initiative populaire dont la récolte de signatures bat son plein actuellement. A noter que la question est ici aussi cantonale puisque Genève votera sur sa propre initiative pour des salaires minimaux le 27 novembre prochain, à laquelle il s'agira de s'opposer avec énergie (voir en page 5);

- Les Accords bilatéraux, dont la libre circulation des personnes grâce à laquelle nos entreprises ont pu maintenir un niveau de production élevé, permettant à la Suisse de mieux résister à la récente crise financière et de retrouver rapidement une bonne conjoncture. De récentes attaques visent malgré tout à détruire ce magnifique outil. Elles doivent être vigoureusement combattues.

Cet automne, il faudra choisir des personnalités proches des préoccupations de l'économie, qui ne craignent ni le développement, ni l'ouverture et qui seront à même de faire entendre la voix de Genève sous la coupole fédérale (voir en page 4).

CEVA : place aux travaux !

Le 29 novembre 2009, 61.9% des votants ont dit oui au CEVA après une campagne politique très intense menée par un comité unitaire réunissant, fait rarissime à Genève, les forces politiques, économiques, sociales et culturelles. Le projet a ainsi été largement légitimé.



Après tous les atermoiements et les recours, toutes les expertises et les propositions déposées au Grand Conseil, le projet est maintenant prêt à entrer dans sa phase de réalisation et c'est primordial car la construction du CEVA devient chaque jour plus indispensable, pour des raisons évidentes de désengorgement du réseau routier, d'amélioration de la qualité de l'air par le transfert de la route au rail et de faire progresser la qualité de vie dans notre région.

Pour d'autres motifs également qui prennent une ampleur très impressionnante, de très nombreux terrains riverains des rails et des gares seront requalifiés en zone de logement et d'emploi: le périmètre de Praille-Acacias et les quartiers de la gare des Eaux-Vives et de celle de Chêne-Bourg qui sont actuellement des friches situées en pleine ville. D'autres lieux sont aussi concernés comme par exemple celui de la Chapelle-Les Sciers. Nombre de nouveaux logements et de nouvelles places de travail sont directement liés à cette colonne vertébrale des transports en commun de la région.

Genève est à un tournant de son développement : elle accuse un certain retard dans ses infrastructures de transport. Depuis l'autoroute de contournement (1993) et l'évitement de Plan-les-Ouates (1997), les grands projets routiers sont à la peine et c'est le contournement autoroutier de Genève qui devra finaliser le maillage routier. Les nouvelles lignes de trams ont comblé une partie du déficit pour les transports publics et le CEVA donnera la structure manquante à ce réseau élargi.

Ayant porté pendant de longues années les espoirs, les convictions et les actions de ce comité, nous sommes heureux de mettre un terme à notre engagement et de transmettre enfin le témoin aux bâtisseurs.

Elisabeth Chatelain et Gabriel Barrillier, co-présidents du Comité Pro RER - CEVA



Plan directeur cantonal : enfin tourné vers l'avenir !

Le Plan directeur est le document fondateur de la politique d'aménagement du territoire de notre canton pour les prochaines décennies. Il représente à ce titre un enjeu majeur et vital. Il prime les différents autres plans sectoriels et les plans municipaux et est directement lié au projet d'agglomération.

Après presque trente ans de confinement, de restrictions et de limitations, ce plan propose enfin à notre canton un aménagement tourné vers l'avenir, vers l'ouverture, vers la région. Il exprime le souci de répondre aux différents besoins, dans une perspective de développement responsable, harmonieux et maîtrisé. Cela se traduit par la volonté de réaliser une agglomération compacte, multipolaire et verte.

L'objectif est d'accueillir 100'000 personnes d'ici 2030. La nécessité pour notre canton est de parvenir à loger ses actifs qui sont malheureusement de plus en plus nombreux aujourd'hui à devoir s'expatrier, faute de logements en suffisance. L'effort doit avant tout être quantitatif.



Nous sommes persuadés qu'une opération massive du type du Lignon dans les années 1960 est la meilleure solution pour détendre le marché. Le plan directeur, s'il multiplie les propositions de taille et d'envergure diverses, n'intègre pas cette solution, ce que nous regrettons, même si le PAV, à moyen terme, offre des perspectives très intéressantes.

La mobilité est malheureusement beaucoup plus instrumentalisée et souffre d'une vision monothéiste. Or, la multipolarité nécessitera le développement de liaisons tangentielles pour rompre avec la tendance radioconcentrique. La Traversée du Lac, en ce qu'elle s'inscrit pleinement dans cette logique, doit être l'ouvrage prioritaire à réaliser de toute urgence.

Concernant la composante environnementale, les entreprises genevoises sont souvent pionnières dans la préservation et la valorisation des matériaux. La politique d'adjudication de travaux des collectivités publiques n'en tient malheureusement guère compte. Par ailleurs, s'agissant de l'assainissement et la préservation de la qualité de l'air, le potentiel le plus important consiste dans l'assainissement énergétique des bâtiments. Cela signifie que l'on doit aussi se préoccuper de la rénovation du patrimoine bâti.

La révision du Plan directeur cantonal va dans la bonne direction mais souffre encore de défauts, singulièrement en matière de mobilité, et appelle donc des améliorations pour devenir un véritable outil de planification de l'aménagement.

Porter la voix du bâtiment



La campagne des élections fédérales débute avec d'importantes questions économiques et notamment monétaires en raison de la hausse du franc suisse. Elles sont l'occasion de mettre en avant un certain nombre d'éléments que nous jugeons essentiels pour l'avenir de nos entreprises, qui sont la pierre angulaire du succès socio-économique de notre pays.

Il faut rappeler l'importance de la formation pour notre secteur. En effet, seule une formation duale de haute qualité – pratiquement unique à travers le monde – pourra assurer un avenir serein à la compétitivité de nos entreprises. Dans une ville comme la nôtre, nous devons pouvoir compter sur un capital humain compétent dans son domaine, mais aussi capable de pouvoir établir des liens solides avec les personnes étrangères qui forment la richesse de notre canton.

Il s'agit également de réaffirmer la qualité et la valeur de nos métiers et ce, plus particulièrement auprès de notre jeunesse. Il est donc important d'engager un grand travail de revalorisation de nos professions qui sont nobles de part leurs histoires et leurs apports à nos sociétés. Il y a un travail de fond à mener pour une vision du monde que porte notre secteur de la construction, notamment pour préparer les bâtiments de demain vers une consommation adaptée aux ressources.

Enfin, il s'agit de défendre notre secteur de manière à ce qu'il puisse voir l'avenir de manière sereine. C'est-à-dire que les responsables politiques sachent que les conditions-cadres sur lesquelles doit pouvoir compter le monde de la construction, ne peuvent être remises en cause. Ces conditions-cadres nous les connaissons : un partenariat social encouragé, une fiscalité tempérée et cohérente, liée à un marché du travail ouvert sur l'extérieur. Ce sont ces éléments que je désire mettre en avant dans les mois à venir, je le ferai avec humilité, sachant la responsabilité qui est la mienne. Porter les intérêts du bâtiment est notamment la raison de mon engagement dans cette élection. C'est également un honneur de me savoir soutenu par un secteur économique qui fait vivre des milliers de personnes dans notre canton.

Olivier CERUTTI

Recommandations pour les élections fédérales

Le Comité de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) vous encourage à voter et faire voter pour les candidates et les candidats de l'Entente (PDC & PLR) qui défendent l'économie et plus particulièrement ceux qui soutiennent l'industrie de la construction.

Conseil National :

(possibilité de mettre chaque nom 2 fois, mais au maximum 11 noms, chaque nom à double comptant pour 2)



Luc Barthassat,
Olivier Cerutti



Edouard Cuendet, Hugues Hiltbold,
Pierre Weiss

Conseil des Etats :



Luc Barthassat,



Christian Lüscher

Non à un salaire minimum genevois !

Le 27 novembre prochain, les genevois se prononceront sur l'initiative IN 142 « pour le droit à un salaire minimum », lancée par l'extrême-gauche en 2008.



Si les métiers du bâtiment ne sont guère concernés, l'ensemble des rémunérations prévues par les conventions collectives de travail excédant le plancher envisagé par les initiants (mais non formulé dans le texte soumis à votation), il n'en demeure pas moins que ce texte concerne le cœur des relations paritaires et préoccupe donc la FMB, en précisant que l'initiative prévoit tout de même des minimums par secteur.

Lors de négociations entre partenaires sociaux, la question salariale est déterminante. L'expérience a montré que ces discussions ne peuvent s'affranchir de la réalité économique des secteurs et entreprises concernés. C'est ce qui a amené les syndicats à signer et à réitérer la reprise des conventions collectives de travail contenant des salaires inférieurs aux minimums envisagés par cette initiative. Pour mémoire, il existe dans notre canton plus de 130 conventions collectives, à savoir 77 conventions de branches dont 27 sont étendues et 57 conventions d'entreprises.

Surtout, la fixation d'un salaire relève d'une relation contractuelle, dans laquelle l'Etat n'a pas à s'immiscer. Par ailleurs, la réalité démontre que l'entreprise utilise son pouvoir d'appréciation pour favoriser les employés les plus méritants. Le salaire minimum consacrera un nivellement par le bas. De surcroît, les entreprises et les différents secteurs seront beaucoup plus enclins à se contenter de ce minimum, particulièrement dans ceux qui connaissent aujourd'hui des rémunérations plus élevées. L'exemple français le démontre à l'envi.

Si l'on ne saurait nier à chaque travailleur la possibilité de bénéficier de conditions de vie décentes, il n'en demeure pas moins que la notion même de salaire minimum prête le flanc à la critique, en ce sens qu'elle s'affranchit de toute autre réalité, notamment les différentes aides étatiques pour le logement, les assurances, les frais de garde, etc. Elle ne tient pas compte de l'extraordinaire redistributivité de la fiscalité genevoise. Elle n'intègre pas les choix de vie des travailleurs.

Au surplus, cette initiative ne fait que précéder une initiative fédérale des syndicats, réunis sous la bannière de l'USS, dont la récolte de signatures est en cours. Une fois de plus, notre canton se distingue en s'offrant le luxe d'un débat en parallèle de celui probablement à venir au niveau national.

Pour toutes ces raisons, le Comité de la FMB vous recommande de voter NON à l'IN 142.

Amiante : risques encore trop sous-estimés!

Soucieuse de tirer les leçons d'un passé marqué par les effets désastreux de l'amiante, la Suva a élaboré divers supports destinés à former et informer les professionnels concernés par les risques liés à l'amiante. Ces outils permettent d'identifier les zones à risques, les produits amiantés et de faire connaître les mesures de protection requises.

En Suisse, 80% du parc immobilier a été construit avant 1990, année marquant l'interdiction d'importation et d'utilisation de l'amiante. Il est donc tout à fait possible que les travailleurs puissent aujourd'hui encore entrer en contact avec des poussières d'amiante nocives pour la santé, notamment lors de travaux de démolition et d'assainissement. C'est pourquoi, la Suva intensifie la sensibilisation auprès du public, des entreprises et des écoles professionnelles.

Module pédagogique gratuit

Ce module, conçu de façon didactique et méthodologique, s'adresse aux enseignants des écoles professionnelles, aux maîtres d'apprentissage, aux formateurs en entreprise ainsi qu'aux responsables des cours interentreprises qui peuvent, sans peine, élaborer un à deux cours sur la thématique.

Maison amiantée, version virtuelle

Le site Internet de la Suva propose désormais une maison amiantée virtuelle. En cliquant d'une pièce à l'autre, en déplaçant le curseur, les internautes apprennent où et sous quelle forme les fibres d'amiante peuvent être présentes, et quel comportement il convient d'adopter le cas échéant.

Maison amiantée, version réelle

Equipée d'écrans tactiles, cette maison au format réduit (16m²) permet aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances sur l'amiante, de façon interactive. Cette maison sera exposée du 26 septembre au 7 octobre 2011 au Centre de formation professionnelle de construction (CFPC) au Petit-Lancy (GE). A cette occasion, les professeurs et élèves bénéficieront également d'une formation dispensée par un spécialiste de la Suva. La FMB est partenaire de cette manifestation.

Informations complémentaires: www.suva.ch/amiante

Nadia GENDRE
Suva
Communication d'entreprise



Bien savoir s'entourer

Véritable réseau d'adresses dans le milieu de la construction, Batiguide évolue, s'adapte aux nouveaux médias pour être encore plus présent et répondre à un réel besoin d'information toujours plus spécifique.

La Suisse romande compte un nombre important d'entreprises, maîtres d'état et artisans plus ou moins spécialisés dans leur domaine sur le marché de la construction. Pour les maîtres d'ouvrages, il n'est pas toujours aisé de faire appel à un professionnel. Le lieu, l'éloignement et la nature des travaux, les délais, la disponibilité des entreprises, leurs compétences, le budget, le devoir de comparer les prix, sont autant de facteurs qui compliquent leurs démarches pour faire les bons choix.

Pour les aider dans cette étape, le Centre d'information de la construction a mis au point sous le titre « **Batiguide** » un outil pratique spécialement conçu pour la recherche de professionnels. L'objectif de ce guide est de rassembler et centraliser les entreprises, maîtres d'états, spécialistes, sur une même plateforme en proposant des informations utiles, actualisées en permanence ainsi qu'un choix d'adresses adapté pour chaque activité principale ou secondaire du bâtiment.

Tout d'abord, les publications Batiguide. Vingt-trois volumes régionaux, quatre parutions annuelles distribuées gratuitement aux différents intervenants et décideurs lors des mises à l'enquête, complétée par un envoi global à toutes les gérances immobilières et les administrations communales. Ses atouts : un lectorat très ciblé, le timing, des données actuelles et une sélection de professionnels de proximité, proches du lieu des travaux.

Puis vient la version Internet www.batiguide.ch agrémentée d'une information enrichie sur l'entreprise, complétée par des hyperliens dirigés vers les sites et les adresses électroniques. Enfin, dernier né, l'application **Batiguide mobile** disponible gratuitement depuis l'App Store et iTunes. A notre grande satisfaction, ce nouveau média rencontre un réel engouement auprès des mobinautes.

Au fil des années, Batiguide est devenu la référence en matière de recherches. Non seulement il est le premier mais il est également l'unique guide spécialisé dans ce domaine en Suisse romande. Grâce à une diffusion soutenue et amplement ciblée, Batiguide permet aux entreprises d'être régulièrement présentes lorsqu'un maître d'état doit choisir des entreprises pour effectuer des travaux.

Spécialisés dans le marketing relationnel, notre principale préoccupation a toujours été de mettre en contact les différents acteurs, professionnels et maîtres d'ouvrages. A défaut de pouvoir intervenir directement auprès d'un architecte ou d'un propriétaire sur ses choix, nous pouvons tout de même lui suggérer et l'amener à prendre en considération les entreprises partenaires de Batiguide.

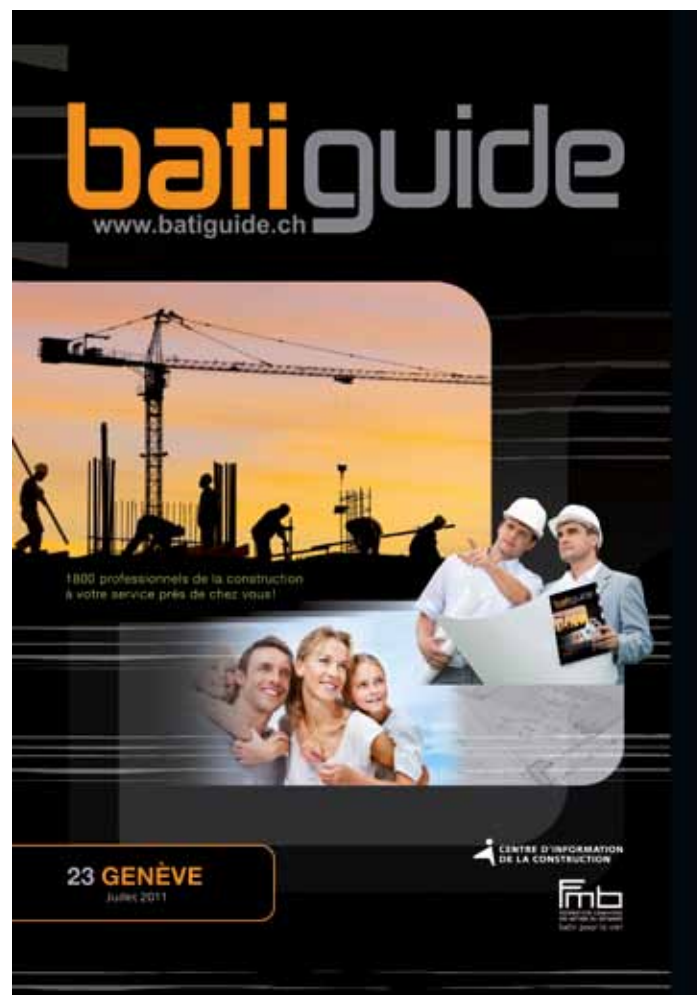
Face à la multiplication des annuaires généralistes, nous avons jugé utile de nous démarquer. Pour cette raison et par souci de clarté envers nos clients et nos

utilisateurs, nous avons développé des partenariats avec les principales associations professionnelles romandes et notamment avec la FMB. L'idée de cette collaboration est de mettre en valeur les entreprises membres de la FMB et, naturellement, d'encourager nos lecteurs et utilisateurs à faire appel à leurs services. Une visibilité supplémentaire est également donnée à la FMB. Il convient aussi de préciser que ses membres bénéficient de tarifs préférentiels.

Contact :

Batiguide

Centre d'information de la construction
Rue du Bugnon 42
1020 Renens
T. 021 635 16 81
F. 021 634 30 09
ciac@batiguide.ch
www.batiguide.ch



Société Suisse des Entrepreneurs - Section de Genève



Fondée en 1903, la SG/SSE est l'organisation professionnelle, qui regroupe, à Genève, les entreprises du Secteur principal de la construction dit «Gros œuvre» (bâtiment, génie civil, terrassement, démolition, travaux souterrains et de construction de routes, échafaudages, taille de pierre et, en plus, de carrelage et d'étanchéité). Elle regroupe quelque 120 membres, occupant le 90% des effectifs de la branche.

La SG/SSE sauvegarde et défend les intérêts de la profession en général et de ses membres en particulier, dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, les secteurs économiques et tous les partenaires de l'acte de construire; promeut la qualité des prestations et de l'image de marque de ses membres; assure la promotion des métiers, la relève et le perfectionnement professionnels.

Partenaire d'envergure, la SG/SSE dialogue et négocie avec les organisations syndicales et professionnelles les conditions-cadres d'une branche particulièrement sensible aux évolutions conjoncturelles, mais aussi politiques.

Sur le plan Suisse elle est rattachée à son organisation faîtière, la SSE à Zürich.

A Genève, elle est affiliée à la FMB, dont elle est la plus importante association, avec une représentativité (en rapport à la masse salariale) d'environ 40%.

AGERI

L'Association genevoise des entreprises de revêtements d'intérieurs (AGERI) regroupe 13 entreprises générant une centaine d'emplois et formant 5 apprentis.

Comme leur nom l'indique, ces entreprises s'occupent de tout ce qui concerne l'habillage des sols et des murs. La diversité des matériaux mis en œuvre nécessite un très important savoir-faire qui se transmet grâce aux remarquables efforts de formation professionnelle que toutes ces entreprises accomplissent.

Les entreprises de l'AGERI bénéficient de nombreuses prestations telles que l'assistance juridique en matière de droit du travail et la gestion des assurances sociales. Elle met à disposition de ses membres l'assurance RC-parapluie, la sécurité au travail (MSST), ainsi qu'une assurance complémentaire LAA qui permet aux travailleurs de bénéficier de soins en demi-privé. D'autre part, les membres peuvent également faire appel à un service des salaires et paies ou à l'accès à l'e-salaire pour une gestion des salaires via Internet.

Au surplus, les membres de l'AGERI sont liés par la convention collective romande du Second œuvre et contribuent ainsi au maintien de la paix du travail et au respect des conditions de travail en vigueur.

L'AGERI est membre de la Fédération des entreprises romandes Genève (FER), qui gère son secrétariat, de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) et également du Groupement romand des parqueteurs et poseurs de sols (GRPS). Il faut également relever que son président, Michel GROS, avec l'appui efficace du Comité, s'efforce chaque année de défendre la profession, la qualité du travail et les intérêts de chaque membre sur le marché genevois de la construction.

En conclusion, l'AGERI se montre particulièrement active sur le plan genevois en participant à toutes les activités du Second œuvre.

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch • FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève.
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : SRO KUNDIG SA.